

VIARHÔNA

DU LÉMAN À LA MÉDITERRANÉE

UN FLOT D'HISTOIRES À VIVRE !



UN ITINÉRAIRE VÉLO AU FIL DU FLEUVE RHÔNE

viarhona.com Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme



REGION SUD COMITÉ REGIONAL DE TOURISME Destination Occitanie Explore France Plus d'informations sur www.france.fr

Préparez votre séjour sur **VIARHONA.COM**

Retrouvez les différentes étapes

déscriptifs détaillés, dénivelé, points de vigilance et téléchargez gratuitement les traces GPX

Consultez les conseils et infos pratiques : hébergements, loueurs de vélo, transport de bagages, sites touristiques...

Retrouvez les incontournables et séjours clés en main

Restez connectés !

Facebook Échangez et informez-vous sur l'actualité et les bons plans de ViaRhôna

Instagram Partagez votre voyage #viarhona

Cartographie : L'Atelier Carto
Photographie couverture : © T. Garcia, © T. Pruh'mome, © Valentin Pacaut, © Un Monde à Vélo, © M. Dubont, © G. Reynard, © T. Garcia, © A. Jirock, © Adobe Stock
Conception graphique : © bigbang.effekt
Edition 2025

Les accès à ViaRhôna

Par le train

ViaRhôna est jalonnée de 30 gares. Les principales lignes TER le long de l'itinéraire sont :

- Genève - Chambéry - Grenoble - Valence
- Lyon - Genève
- Lyon - Avignon - Marseille
- Avignon - Montpellier

Toute l'année, les vélos sont bienvenus à bord des TER aux emplacements prévus et dans la limite des places disponibles.

Des dispositifs «train + vélo» sont mis en place sur certaines lignes pour faciliter l'accès au train !

Sur certains trains, des espaces vélos supplémentaires et du personnel sont à votre disposition pour embarquer et pendant tout le voyage

Toutes les infos sont à retrouver sur : TER Auvergne-Rhône-Alpes, Sud et Occitanie.

Pour réserver

- www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/services-contacts/voyager-avec-velo/embarquement-velo
- www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur/services-contacts/voyager-avec-velo/embalquement-velo
- <https://resa.acces-velo-serien-ilotrain.com>

Par le bus

Retrouvez les réseaux de bus sur : www.viarhona.com/preparation/venir

Retenez ces dates clés

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

15 octobre : Réouverture de l'itinéraire

1er novembre : Fin de la saison cyclable

15 décembre : Fermeture de l'itinéraire

1er janvier : Réouverture de l'itinéraire

15 février : Fin de la saison cyclable

1er mars : Fermeture de l'itinéraire

15 avril : Réouverture de l'itinéraire

1er mai : Ouverture officielle de l'itinéraire

15 juillet : Fin de la saison cyclable

1er septembre : Fermeture de l'itinéraire

ViaRhôna

DU LÉMAN À LA MÉDITERRANÉE

